



ARRÊTÉ n° A-22-046
Arrêté portant désignation
d'un correspondant incendie
et secours

Le Maire de Saint-Andelain

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret susvisé, à savoir le 1^{er} novembre 2022 ;

ARRETE

Article 1 : En application de l'article D. 731-14 du code de la sécurité intérieure, Monsieur Champeau Franck est désigné correspondant incendie et secours pour la commune de Saint-Andelain.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du Maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Article 2 : Madame le Maire de la commune de Saint-Andelain est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé.

Une copie de présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Nièvre et à Monsieur le Président du conseil d'administration des services d'incendie et de secours de la Nièvre.

Fait à Saint-Andelain, le 11 octobre 2022

Le Maire,

Nathalie Liébard



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'N. Liébard', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE de SAINT ANDELAIN' at the top, '58150 (Nièvre)' at the bottom, and a central emblem featuring a red and white design, possibly a coat of arms or a local symbol, surrounded by two small stars.